

**Sommes-nous invisibles sur les réseaux sociaux anonymes ? Denis JACOPINI répond à une journaliste de l'émission « On n'est plus des pigeons » sur France 4**



Sommes-nous invisibles sur les réseaux sociaux anonymes ? Denis JACOPINI répond à une journaliste de l'émission « On n'est plus des pigeons » sur France 4

Denis JACOPINI interviewé par une journaliste de l'émission « On n'est plus des pigeons » a répondu à la question « Sommes-nous invisibles sur les réseaux sociaux anonymes ? » Secret, Whisper ou Yik Yak... Ces nouveaux réseaux sociaux promettent l'anonymat à leurs utilisateurs. Sauf que rien n'est invisible sur le net. Rumeurs, mots doux, coup de gueule... Publier tout ce qui vous passe par la tête sans dévoiler sa véritable identité, c'est la promesse des réseaux sociaux anonymes comme Whisper.sh, chuchotement en français, Secret.ly, Rumr ou encore Yik Yak, une sorte de Twitter. Conçues essentiellement pour les smartphones, ces plateformes gratuites incitent leurs membres à se lâcher sans compromettre leur e-réputation. Elles disent garantir des discussions avec des amis ou de parfaits inconnus sans qu'on puisse, dans certains cas, retrouver l'identité de l'émetteur, ou bien, les messages envoyés.

#### **Doit-on féliciter ces applications en matière de protection de la confidentialité de ses utilisateurs ?**

Mouais. Avant tout, à donner la possibilité de tout dire sous couvert d'anonymat, ces réseaux se livrent aux dérives de racisme, d'harcèlement et de diffamation. Au niveau technique, quelques incohérences. En octobre dernier, le quotidien britannique The Guardian, sur le point à l'époque de conclure un partenariat média avec Whisper, a eu accès aux coulisses de l'éditeur. Le journal a accusé l'application de collecter des données personnelles et de géolocalisation de ses utilisateurs. D'après The Guardian, Whisper gardait un œil sur les publications et les localisations de ses utilisateurs pour sa collaboration avec les médias. Le but : recouper le contenu des messages pour vérifier si une information était avérée.

#### **Un réseau social qui ne laisse pas de traces, impossible ?**

Pour Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique, Whisper, comme les autres réseaux sociaux anonymes « se revendiquent dans leur communication comme une forme de réseau social anonyme. Sauf que la souscription n'est pas anonyme. Tous les éléments pour identifier une personne sont là au moment de l'inscription via son smartphone. »

Même si ce type d'applications ne donne pas directement accès à l'identité d'une personne, l'adresse IP du terminal utilisé pour la connexion Internet permet de récolter les informations du téléphone.

Pourtant, la garantie de l'impossibilité de « tracer » les utilisateurs a été mise en avant notamment par le réseau Whisper. Sur Twitter, son éditeur Neetzan Zimmerman garantissait mi-octobre 2014 qu'il est techniquement impossible de déterminer la localisation des utilisateurs qui n'activaient pas leur localisation GPS. Pour l'expert en informatique Denis Jacopini, « désactiver la localisation GPS est inutile » pour éviter tout traçage. En effet, l'adresse IP du téléphone permet de remonter au fournisseur d'accès à Internet puis de déterminer la localisation de l'utilisateur.

Des informations que les fournisseurs peuvent communiquer aux autorités sur demande. D'autant que le droit applicable en matière de protection des données est celui du pays du propriétaire des plates-formes, souvent américaines. « L'anonymat n'est pas garanti vis-à-vis des autorités, c'est bien pour les copains », conclut Denis Jacopini. Et encore. Alors, pour vider son sac en public sans problème, parlez-en à une proche. Tout s'arrange avec l'écoute et la parole.

Marie Dagman

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

[http://www.france4.fr/emissions/on-n-est-plus-des-pigeons/enquete/sommes-nous-invisibles-sur-les-reseaux-sociaux-anonymes\\_294315](http://www.france4.fr/emissions/on-n-est-plus-des-pigeons/enquete/sommes-nous-invisibles-sur-les-reseaux-sociaux-anonymes_294315)

Par Marie Dagman

# L'utilisation juridique des documents numériques – Article de presse dans L'Echo du mardi du 12 08 2014



**L'utilisation juridique des documents numériques**

Article de presse dans L'Echo du mardi du 12/08/2014

## L'utilisation juridique des documents numériques

«Dans le doute, après avoir numérisé un document officiel, vous avez probablement préféré conserver l'original dans son format matériel (bien souvent papier).

A l'heure de la dématérialisation à outrance (remplacement dans une entreprise ou une organisation de ses supports d'informations matériels, souvent en papier, par des fichiers informatiques et des ordinateurs, jusqu'à la création de « bureau sans papier » ou « zéro papier » quand la substitution est complète), il est temps de se poser des questions sur la valeur juridique des documents informatiques en cas de contestation ou de litige. Le traitement de documents dématérialisés présente un certain nombre d'avantages significatifs.»

[Télécharger l'article complet](#)

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)**


---

# Chefs d'entreprise, particuliers, sécurisez vos données – L'écho du Mardi du 29 avril 2014

Denis Jacopini est spécialiste de la cybercriminalité et en sécurité informatique. Il est, notamment, Expert Judiciaire en informatique près la Cour d'appel de Nîmes, consultant en Sécurité Informatique et en Protection des Données Personnelles. Sa structure, Le Net Expert Informatique de communication et conformité, se situe à Cavailon.

---

## Prévenir les risques liés à l'informatique – Comtadin du 19 septembre 2013

	<p data-bbox="384 1473 1299 1514"><b>Prévenir les risques liés à l'informatique</b></p> <p data-bbox="229 1532 1453 1675">Article du Comtadin du 19 septembre 2013 en annonce de la conférence organisée par Helios Media Communication au Restaurant les Ombrages</p>
---	--

### Prévenir les risques liés à l'informatique

Article du Comtadin du 19 septembre 2013 en annonce de la conférence organisée par Helios Media Communication au Restaurant les Ombrages le 26 septembre 2013.



Lien vers l'article de la conférence du 26 septembre 2013

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)

---

# La responsabilité des chefs d'entreprise face aux nouveaux usages de l'informatique – Chartreuse de Bompas le 6 juin 2013



## La responsabilité des chefs d'entreprise face aux nouveaux usages de l'informatique

Le 6 juin 2013, Denis JACOPINI, Expert de Justice en Informatique, a animé une conférence sur le thème de « La responsabilité du chef d'entreprise face aux nouveaux usages de l'informatique. »

## La responsabilité des chefs d'entreprise face aux nouveaux usages de l'informatique

Le 6 juin 2013, Denis JACOPINI, Expert de Justice en Informatique, a animé une conférence sur le thème de « La responsabilité du chef d'entreprise face aux nouveaux usages de l'informatique ».

Les **usages de l'informatique évoluent** mais les lois du numérique et **les risques des chefs d'entreprise aussi**.

Partant du fait qu'un abonné à Internet a une **obligation de surveillance** de l'usage qu'il en est fait par ses utilisateurs et que l'employeur peut être **pénalement responsable à titre personnel** de l'agissement de ses salariés, cette conférence a pour objectif d'informer les chefs d'entreprise de l'ensemble des nouveaux usages de l'informatique risquant de les rendre pénalement responsables.

En raison des surveillances de plus en plus efficaces et automatiques de l'Internet à notre domicile, ces pratiques interdites se sont désormais déportées sur le lieu de travail.

Pendant un peu plus d'une heure, ont été présentés les **usages quotidiens** de l'informatique dans le milieu professionnel pouvant vous rendre pénalement responsable. Les **solutions à mettre en œuvre** pour minimiser ces risques seront également dévoilées à cette occasion.

### Programme

- Présentation de l'évolution des usages de l'informatique.
- Les principales lois du numérique qui concernent les chefs d'entreprise (Loi Informatique et Libertés, Loppsi, Lsi...).

- Quels sont les usages quotidiens de l'informatique qui font que les chefs d'entreprise sont hors-la-loi ?
- Peut-on être pénalement responsable ? Et, en quoi ?
- Quelles sont les obligations que le chef d'entreprise se doit de respecter sur son système informatique et sur le site Internet de son entreprise ?
- Quelles actions et solutions peut mener le chef d'entreprise pour minimiser ses risques juridiques ?

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)**



---

**Nous devons opérer des  
changements de stratégies en  
permanence – Article de  
presse Nice matin Octobre  
2011**

# "Nous devons opérer des changements de stratégies en permanence"

→ Présent depuis 1996 sur le marché de la maintenance de serveurs, réseaux et postes de travail en entreprise, l'activité de JDC Informatique installée à Cavillon est axée principalement autour de la disponibilité. A la fois vis-à-vis du client mais aussi de l'évolution permanente des technologies et des risques, pirates, virus, spywares ou anciens collaborateurs mal intentionnés.



Denis Jacopini de JDC Informatique

plan de formation en interne. La dimension réduite de notre entreprise nous permet de changer rapidement de choix de technologie. Mais dans tous les cas, nous sommes à l'écoute des demandes de nos clients."  
**Comment avez-vous surmonté la crise économique ?**  
"Notre département recherche et développement a souffert de la situation. Mais, depuis deux ou trois mois, elle s'améliore et aujourd'hui, pour faire face à la convergence de différentes technologies, il nous faut des spécialistes dans chaque technologie. Mais c'est l'humain qui est cœur de nos capacités de développement. L'informaticien est, au même titre que le comptable, un confident du chef d'entreprise."

## Nous devons opérer des changements de stratégies en permanence

Article de presse Nice matin Octobre 2011

## Nous devons opérer des changements de stratégies en permanence

Article de presse Nice matin Octobre 2011

# "Nous devons opérer des changements de stratégies en permanence"

→ Présent depuis 1996 sur le marché de la maintenance de serveurs, réseaux et postes de travail en entreprise, l'activité de JDC Informatique installée à Cavillon est axée principalement autour de la disponibilité. A la fois vis-à-vis du client mais aussi de l'évolution permanente des technologies et des risques, pirates, virus, spywares ou anciens collaborateurs mal intentionnés.



Denis Jacopini de JDC Informatique

plan de formation en interne. La dimension réduite de notre entreprise nous permet de changer rapidement de choix de technologie. Mais dans tous les cas, nous sommes à l'écoute des demandes de nos clients."

### Comment avez-vous surmonté la crise économique ?

"Notre département recherche et développement a souffert de la situation. Mais, depuis deux ou trois mois, elle s'améliore et aujourd'hui, pour faire face à la convergence de différentes technologies, il nous faut des spécialistes dans chaque technologie. Mais c'est l'humain qui est cœur de nos capacités de développement. L'informaticien est, au même titre que le comptable, un confident du chef d'entreprise."

**Les technologies évoluent, comment vous adaptez-vous ?**  
"Nous sommes contraints de changer de stratégies en permanence. Dans le choix des technologies et des produits. Il nous arrive, parfois, de mettre au point une technologie mais elle est très vite dépassée. Pour faire face, nous mettons en place un

Cet

article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (notre source d'encouragements et de progrès)